



## Procès verbal des délibérations du Conseil de Communauté Lundi 17 février 2014 18 h 30

L'an deux mille quatorze le dix-sept février à dix-huit heures trente les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Président.

**Étaient présents** : MM Michel BERDUCQ. Alain DULOUT (Arbus), Mme Eline GOSSET MM. Gérard AUGE. Jean-Marc DENAX. Jean-Marc SOUBIROU (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ M. Philippe BOILLOT (Aubertin), MM. Jacques LOCATELLI Alain COMTE (Aussevielle), M. Jean Bernard AUGE (Beyrie en Béarn), Mme Sylvia LO PICCOLO M. Jean Christophe RENAULT (Bougarber) Mme Brigitte DESCHASEAUX M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) MM. Hervé MERIOT Mme Solange KOPPE représente M. LALANNE Jacques. M. Gilles TESSON (Denguin), MM. Bernard SOUDAR. Bernard MARQUE (Laroin) M. Daniel ESTRADE. Mme Jacqueline PEDURTHE (Momas), M. Jean ROCA Mme Josette POSE M. Jean BELLOCQ. M. Pierre SIVADON (Poey de Lescar) M. Jean-Jacques MAURO (Saint Faust), Mme BORELLO Joëlle. M. LALANNE Vincent (Siros), MM. Paul LESTERLOU Lucien TIRCAZES. Eric LARROZE (Uzein)

**Absents excusés** : Philippe FAURE (Beyrie en Béarn) M. Guy WEBER représenté par Mme LO PICCOLO (Bougarber) M. Jacques LALANNE représenté par Mme KOPPE Mme Marie-Germaine MORA (Denguin) M. Jean MOURLANE (Saint Faust)

**Nombre de membres en exercice** : 36

**Nombre de membres présents** : 33

**Secrétaire de séance** : M. Eric LARROZE

### ☞ **Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté en date du 17/12/2013**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Procès-verbal de sa séance du 17 décembre 2013.

### ☞ **Devenir du Mieu**

#### – **Point sur la démarche en cours**

Monsieur Larrieu fait un point sur l'avancement de la démarche. Courant janvier, le cabinet d'étude KPMG a assuré les différentes réunions prévues par groupe de communes. Il en ressort que le travail effectué semble avoir répondu à tous les questionnements des communes.

Comme demandé par les communes, plusieurs documents complémentaires leur ont été transmis au moins pour information :

- une fiche de synthèse par communes
- un document pédagogique à l'attention des conseillers municipaux
- une proposition de délibération spécifique pour les communes qui seraient intéressées pour une fusion avec l'Agglomération de Pau Pyrénées et pour les deux communes qui semblaient confirmer un intérêt pour un retrait adhésion à la Communauté de communes des Luys.

A la demande de la Communauté d'Agglomération, une intervention du cabinet d'étude KPMG a eu lieu le lundi 03 février à l'occasion d'une commission permanente, en présence du Président. La Communauté d'Agglomération a rendu un avis favorable à la venue de communes du Mieu de Béarn par sa délibération du 13 février. L'avis de toutes les communes du Mieu est attendu au plus tard pour début mars.

A noter également que la commune d'Aussevielle a exprimé le vœu de faire un complément d'étude sur le scénario de destination Agglomération.

Monsieur Locatelli confirme cette demande même s'il précise qu'à la grande majorité, son conseil municipal souhaite toujours privilégier le rattachement à la Communauté de communes de Lacq Orthez.

Monsieur Larrieu rappelle qu'un dernier comité de pilotage de suivi de l'étude devra clôturer cette étape en présence du cabinet KPMG pour tirer un premier bilan des avis donnés et des perspectives de travail ultérieures.

Il propose un tour de table auprès de toutes les communes. Il ressort que la plupart des communes ont programmé courant février et mars l'examen des scénarios étudiés et le choix du scénario de destination privilégié.

#### ↳ Développement économique:

##### – Prêt d'honneur :

Monsieur Vincent Lalanne, à la demande de monsieur Larrieu, explique que la CCMB a été informée d'un projet de reprise d'une activité de restauration rapide à Poey de Lescar par M. ARRIULOU. La reprise devrait intervenir d'ici la fin du mois de février.

Le comité d'engagement Initiative Béarn du 19 décembre a validé ce dossier et octroyé un prêt d'honneur de 8 000 € au porteur de projet, ouvrant droit ainsi à un prêt complémentaire de la CCMB.

Pour mémoire, ces prêts d'honneur permettent de renforcer les fonds propres du porteur de projet et ne remplacent pas les prêts bancaires. Selon le plan de financement, le projet s'équilibre à 62 500 €.

La commission Action économique a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Layre demande quels seront les modes de remboursement pour les porteurs de projet après disparition du Mieu de Béarn.

Monsieur Larrieu et monsieur Ané répondent que selon la commune sur laquelle est implantée l'activité, le remboursement devra se faire à la Communauté de communes de rattachement de la commune en question.

Après délibération le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité:

- d'OCTROYER un prêt d'honneur de 5 000 € remboursable sur 4 ans à M. ARRIULOU pour la reprise d'une activité de restauration rapide
- d'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires

– **Mise en place du dispositif d'aide aux créateurs d'entreprises avec l'ADIE :**

Ce nouveau dispositif est proposé, dans le même esprit que pour les prêts d'honneur en partenariat avec Initiative Béarn, la CCMB octroie des prêts à taux 0% en compléments des microcrédits octroyés par l'ADIE. La commission Action économique a émis un avis favorable sur cette proposition.

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

- montant : de 2000 à 5000 €, remboursables sur 36 mois maximum. Le montant du prêt est au plus égal à celui du microcrédit
- public cible : créateurs, repreneurs, entreprises de moins de 5 ans (développement). Le refinancement d'un bénéficiaire est admis. Le siège social de l'entreprise du bénéficiaire du prêt doit être situé sur le territoire de la Communauté de Communes.

Les comités de crédits ADIE se tenant toutes les semaines, il conviendrait de déléguer à Monsieur le Président, sur proposition de l'ADIE, la décision d'octroi de prêts par la CCMB, dans un souci de réactivité face à la demande. Avant toute décision, il est entendu que les bénéficiaires potentiels devront présenter leur projet à la CCMB. Le Président rendra ensuite compte au Conseil Communautaire des décisions prises.

Compte tenu des réflexions en cours sur le devenir de la CCMB, il est proposé que le dispositif soit mis en place dans un premier temps jusqu'au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, il est proposé de participer au fonctionnement de l'ADIE, via l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 500 € forfaitaires par dossier accompagné et concrétisé sur le territoire.

Enfin, une convention liée à la mise en place d'aides directes doit être signée avec la Région Aquitaine.

Madame Pedurthe demande quel est l'objet social de l'ADIE. Elle précise qu'en qualité de membre des restaurants du cœur, elle a le sentiment que cette association offre un soutien du même type.

Monsieur Lalanne et monsieur Ané répondent que l'ADIE est une association reconnue d'utilité publique. Elle aide des personnes à l'écart du marché du travail et n'ayant pas accès au système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit. En complément du microcrédit, l'Adie propose aux micro-entrepreneurs un accompagnement adapté à leurs besoins.

Après délibération le Conseil Communautaire :

- AUTORISE la mise en place d'un dispositif de financement par prêts à taux 0% aux conditions précitées
- DELEGUE à Monsieur le Président la décision d'octroi des prêts, sur proposition de l'ADIE
- FIXE l'échéance de ce dispositif au 31 décembre 2014
- ACCORDE une subvention de fonctionnement à l'ADIE à hauteur de 500€ accompagné et concrétisé

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Région Aquitaine

Avec une abstention de Mme PEDURTHE

- **Vente lot zone du Lagoué :**

Le lot n°9 de 1253 m<sup>2</sup> reste disponible à la vente sur la ZA du Lagoué. M. LARROQUE, pour la société MOCS déjà installée sur la ZA, s'est porté acquéreur de ce lot auprès de la CCMB. La commission Action économique a émis un avis favorable sur cette cession.

Il est proposé de céder ce lot à la SCI CPL, représentée par M. LARROQUE, au prix de 41 218 € TTC dont 3 622.47 € de TVA sur marge. France Domaine a émis un avis favorable sur ce prix de cession en date du 17 janvier 2014.

Madame Pose demande si cette vente concerne la même activité.

Monsieur Lalanne répond qu'il s'agit effectivement de la même activité. L'entreprise a besoin d'un espace de stockage supplémentaire.

Après délibération le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la cession du lot n°9 de la ZA du Lagoué à la SCI CPL, représentée par M. LARROQUE, au montant précité
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier

- **Demande de subvention DETR pour l'hôtel d'entreprises :**

Le cabinet d'architectes LAPORTE-KONIKOFF, associé au bureau d'études HELIO PROJET a mené les premiers travaux d'étude de définition de l'hôtel d'entreprises qui sera construit à Poey de Lescar.

Monsieur Larrieu propose d'en présenter la première esquisse. Monsieur Ané présente le projet et son emplacement.

Il est demandé quelle est la surface du bâtiment. Elle est d'environ 250 m<sup>2</sup>.

Il est précisé également que les espaces dits modulables ne seront pas pré construits sur plus de la moitié du bâtiment. Il est plutôt proposé de bâtir des cloisons amovibles et de les modifier en fonction des besoins de chaque entreprise.

A ce stade, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (en € HT)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (en € HT)</b>	<b>%</b>
Acquisition	38 835	Etat (Dotation d'Equipe- ment des Territoires Ruraux)	165 507	31
Maîtrise d'œuvre + OPC	31 536	Conseil Général (acquis dans le cadre du contrat de territoire)	134 250	25
Honoraires divers (SPS, contrôle technique, géomètre, étude de sol)	9 508	Réserve parlementaire (acquis)	10 000	2
Travaux	438 000	Auto-financement	223 122	42
Autres (dommage-ouvrage, taxe d'urbanisme)	15 000			
<b>TOTAL</b>	<b>532 879</b>	<b>TOTAL</b>	<b>532 879</b>	<b>100</b>

Après délibération le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement d'un hôtel d'entreprises à Poey de Lescar tel que détaillé ci-dessus
- SOLLICITE une subvention de 165 507 € au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux
- SOLLICITE la subvention du Conseil général
- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier

Avec une voix contre (M. SIVADON)

- **Projet ferme maraîchère bio et convention avec la SAÏ Graines :**

Monsieur Larroze indique, à la demande de monsieur Larrieu, que les membres de la commission Agriculture, Viticulture, Ruralité a rencontré dernièrement MM. CAMPAGNE et

MEYMERIT, représentant le CIVAM bio et la SAS Graines, au sujet du projet de création d'une ferme maraîchère bio sur le territoire.

Il est proposé par la commission de mener une démarche de prospection en vue de repérer du foncier potentiellement intéressant pour concrétiser ce projet. Dans un premier temps, il s'agira d'évaluer le potentiel existant dans les propriétés communales. Il est rappelé que d'un point de vue agronomique, d'après MM. CAMPAGNE et MEYMERIT, le terroir des communes situées en rive droite du Gave (Denguin, Aussevielle et Siros) apparaît comme le plus adapté à ce type de production.

La prospection pourra également le cas échéant se poursuivre avec la SAFER.

Dans le cadre de ce projet, la CCMB peut bénéficier de l'expertise de la SAS Graines. Afin de formaliser ce partenariat et cet accompagnement, il est proposé de signer une convention liant les deux parties. Cette convention, qui engagerait la CCMB jusqu'à fin 2014, prévoit la possibilité d'organiser des réunions techniques de travail (en vue de l'installation d'une ferme maraîchère ou d'un site couveuse), de visiter des sites maraîchers bio suivis par la SAS Graines et la présentation par la SAS Graines à la CCMB de porteurs de projets susceptibles de s'installer sur le territoire.

La commission agriculture a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur Roca demande quels sont les porteurs de projets types qui sont demandeurs de ce type de foncier.

Monsieur Larroze répond qu'il s'agit plutôt de jeunes qui cherchent à s'installer.

Madame Pose demande pourquoi la démarche propose de cibler 3 communes en particulier seulement.

Monsieur Larroze et Larrieu expliquent que c'est parce que ces communes ont des sols dont la valeur agronomiques est mieux adaptée à l'activité de maraîchage.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- AUTORISE le lancement d'une démarche de prospection foncière susceptible de répondre à la demande de la SAS Graines
- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention régissant le partenariat avec la SAS Graines

#### ↳ Aménagement, Habitat:

##### - Dossiers PIG Home 64

Monsieur Lesterlou expose que 3 dossiers sont éligibles à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif PIG HOME 64. Les éléments sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

N° dossier	Commune	Statut	Revenus	Montant des travaux	Dépense subventionnée	ANAH	CG	CCMB	Prime FART (ANAH + CG)	Bonification CCMB (énergie)	Total aide CCMB
8038	Caubios-Loos	PO	MO	14 694	14 694	5 142	1 469	734,7	4 000	150	884,7
8036	Artiguelouve	PO	TMO	17 178	17 178	8 589	2 577	858,90	4 000	150	1008,90
8032	Denguin	PO	TMO	1 650	1 650	825	248	82,50			82,50

Les subventions seront réajustées si le montant des travaux réalisés était inférieur au montant prévisionnel.

Après délibération le Conseil Communautaire à l'unanimité DECIDE :

- d'OCTROYER une subvention d'un montant maximum de 884.70 € aux propriétaires occupants d'un logement à Caubios-Loos Monsieur et Madame LARRIEU TOURNEMOULY
- d'OCTROYER une subvention d'un montant maximum de 1008.90 € aux propriétaires occupants d'un logement à Artiguelouve (Monsieur et Madame SOUBIROU)
- d'OCTROYER une subvention d'un montant maximum de 82.50 € à la propriétaire occupante d'un logement à Denguin (Madame BELAIR)
- d'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ces dossiers

↳ **Service aux personnes :**

#### - **Demande de subvention DETR pour Centre de loisirs rive droite**

Madame Gosset rappelle que les premiers travaux de définition du futur bâtiment pour le centre de loisir rive droite sont en cours. Le comité de pilotage vient de valider l'APS proposé par M Polès, l'architecte. Toutefois, plusieurs modifications ont été proposées (deux préaux au lieu d'un, un porche, une petite plateforme en sol souple, un local chaufferie, redimensionnement des toilettes enfants) augmentant la surface initialement prévue de 15%, soit au total une surface de 309 m<sup>2</sup> impacteront nécessairement le coût du projet initial (voir images du projet en séance)

Pour rappel, la dernière estimation des travaux de construction était de 545 000 € HT. Aujourd'hui, le coût estimatif serait plutôt de 597 872 €, sous réserve des modifications du projet encore en cours.

Le nouveau plan de financement estimatif sur l'ensemble des coûts du projet serait le suivant :

#### **PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF :**

##### **Dépenses HT**

-études maîtrise d'œuvre : 47 829  
-études géotechniques : 2 000

##### **Recettes HT**

Etat (DETR) : 175 000  
Région : 100 000

-bureau de contrôle :	5275	Département (acquis) :	100 000
-SPS :	3 375	Autres (acquis) :	26 000
-Géomètre :	700	Autofinancement :	271 051 (40%)
-travaux bâtiment :	597 872		
Dont VRD (80 840 €)			
-Dommage ouvrage :	10 000		
-Taxes d'urbanisme :	5 000		
<b>Total :</b>	<b>672 051 €</b>	<b>Total :</b>	<b>672 051 €</b>

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'il convient de préciser la demande de subvention de l'Etat, déposée avant le 07 février, au titre de la DETR sur la base de cette nouvelle estimation du projet et plan de financement.

Il propose également de présenter le projet. Monsieur Ané présente les contours du projet, ses caractéristiques notamment son emplacement pour répondre à des besoins de performance énergétique et pour laisser libre un maximum d'espace de la parcelle qui continuera à accueillir la fête foraine telle que demandée par la commune.

Monsieur Bellocq s'étonne de voir une telle configuration du projet qui ne correspond pas aux préconisations faites par le conseil municipal et que ces dernières informations ne lui ont pas été transmises.

Madame Pose et monsieur Roca répondent que l'emplacement du projet a été choisi en fonction de plusieurs contraintes : bénéficier de l'accès à une cantine déjà existante, sans avoir à en concevoir une nouvelle, permettre de poursuivre l'accueil de la fête foraine.

Monsieur Soubirou souligne aussi que l'orientation choisie permet d'apporter une meilleure performance énergétique.

Monsieur Larrieu rappelle que ce travail a été mené dans le cadre d'un comité de pilotage auquel participe la commune. La Communauté de communes et l'architecte retenu ont pris en compte les demandes dont celle de la commune. L'ensemble des comptes rendu et des plans ont été à chaque fois transmis à tous les membres du comité de pilotage.

Monsieur Bellocq précise que l'orientation du bâtiment n'est en tous les cas pas celle qui était demandée par le conseil municipal. Il regrette à avoir à intervenir de cette manière en Conseil communautaire et estime que cette question mérite d'être revue en conseil municipal d'abord.

Après délibération le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la dernière mouture du projet d'accueil de loisirs rive droite et son nouveau plan de financement
- SOLLICITE une subvention de 175 000 € au titre de la DETR pour le projet
- SOLLICITE la subvention du Conseil général
- AUTORISE Monsieur le Président à mener les démarches nécessaires pour compléter les dossiers de demandes de subventions



- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre réévalué à 47 829 €

Avec deux abstentions (M. SIVADON et M. BELLOCQ)

- **Lancement de l'étude pour la rénovation du centre de loisirs d'Artiguelouve.**

Madame Gosset rappelle qu'il est prévu pour le Centre de loisirs d'Artiguelouve de lancer un projet de rénovation et d'extension.

Pour mémoire, l'accueil de loisirs est implanté dans les locaux actuels depuis 1993, qui nécessitent des améliorations pour remédier à certains dysfonctionnements et pour également donner plus d'espace :

- pas de véritable salle d'accueil : seul un petit coin est prévu à cet effet.
- trois salles d'activités et un réfectoire qui peut être utilisé en salle d'activité qui au total sont insuffisantes et manque de modularité pour accueillir les enfants en période de grosse affluence et pose problème de cohabitation pour la préparation des prises de repas
- toilettes inadaptées.
- absence de dortoir pour les petits, si bien qu'il faut se rendre à l'école voisine pour les périodes de sieste avec problème de disponibilité.
- murs fissurés, et verrière du hall laissant passer des courants d'airs importants, ce qui pose des problèmes de chauffage.

L'étude de maîtrise d'œuvre est normalement programmée pour 2014 et le démarrage des travaux pour 2015. Il est donc proposé d'engager l'étude de maîtrise d'œuvre dès ce printemps et peut être le démarrage, par précaution, des travaux avant la fin de l'année 2014, même s'il faudra toutefois en évaluer les impacts sur le budget à venir et la faisabilité en terme de calendrier.

Après délibération le Conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre

↳ **Personnel :**

**Rapporteur : M Larrieu**

- **Créations d'emplois:**

- **AVANCEMENT DE GRADE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Conseil communautaire la création de plusieurs emplois :

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

-un emploi d'attaché principal à temps complet

Il est précisé que les Commissions Administratives Paritaires compétentes ont été saisies pour avis.

Le tableau des effectifs sera mis à jour d'ici la fin de l'année 2014 après avis du Comité Technique. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- CREER un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014
- CREER un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014
- CREER un emploi permanent d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014
- CREER un emploi permanent d'attaché principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014

**- CREATION D'EMPLOI SUITE REUSSITE CONCOURS**

Suite à la réussite au concours d'un agent de la collectivité et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Conseil communautaire la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Il est précisé que le tableau des effectifs sera mis à jour d'ici la fin de l'année 2014 après avis du Comité Technique. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- CREER un emploi permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014

**- CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION ENVIRONNEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur Larrieu explique que l'année 2013 a été particulièrement difficile en termes d'organisation du travail, car les travaux importants menés pour l'étude financière et l'étude sur le devenir du Miey de Béarn ont mobilisé très largement le directeur ainsi que la chargée des finances.

De plus, de nombreux projets dans le cadre environnemental n'ont pas pu être menés par le directeur. N'ayant pas à sa disposition d'employé disponible et compétent susceptible pour suivre ces projets, il a tenté de les suivre mais sans y parvenir faute de temps disponible. Il est indispensable de pouvoir les confier à une personne dédiée, afin de rattraper en 2014 le retard pris sur l'ensemble des projets notamment sur la mise à jour de la signalétique des PLR, le suivi d'une nouvelle édition papier du topoguide, la finalisation du sentier du guide en ligne

de Sainte Quitterie, le suivi de l'étude sur le bassin des Luys, et le suivi des travaux de la commission environnement.,.

Cette mesure sera encore plus indispensable si le directeur doit se consacrer aux travaux de rapprochement du Miey de Béarn vers les autres intercommunalités voisines dès 2014 et si la réalisation des projets structurants en instance est confirmée dans le laps de temps restant avant la disparition du Miey de Béarn

Il est donc envisagé de créer un emploi à temps complet de chargé de mission environnement pour accroissement temporaire d'activité (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs). Cette création pourrait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. La rémunération correspondante sera rattachée à la grille indiciaire des techniciens territoriaux.

Le bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- CREER un emploi de chargé de mission environnement à temps complet pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014
- AUTORISER le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

#### ↳ Administration :

##### - **Point sur les marchés passés en délégation :**

- Ré-impression plaquettes TAD (1500 exemplaires) : AGENCE MILLENIUM - 518.40 € TTC
- Marché étude SPS centre de loisir : APAVE- 3 375 € HT soit 4036 € TTC
- Marché étude contrôle technique : SOCOTEC - 5275 € HT soit 6 308,90 € TTC

Le présent sujet ne donne pas lieu à délibération

##### - **Ventes de parts sociales de la SEMILUB**

Monsieur Peys, Président de la SEMILUB a fait part à monsieur Larrieu du souhait du Président de la Communauté de communes de Vic Montaner de rentrer au capital de la SEMILUB. Il a proposé à Monsieur Larrieu que la Communauté de communes du Miey de Béarn cède ses parts à la Communauté de communes, compte tenu de la disparition à terme du Miey. Pour information, le Miey dispose au total de 1 200 actions d'un montant de 15,25 €, soit au total 18 300 €.

La SEMILUB a déjà donné son accord pour une telle cession lors de son dernier conseil d'administration du 26 septembre 2013. La sortie du capital entrainera automatiquement la sortie du Miey du conseil d'administration. Son propre représentant serait donc remplacé par un représentant de la Communauté de communes de Vic Montaner.

Sachant que le bureau y a déjà donné un avis favorable le Conseil de Communauté après en avoir délibéré

- DECIDE à l'unanimité d'accepter cette demande.

#### ↳ Questions diverses :

#### - Aide au foncier ZHIC –Zone d'Habitat d'Intérêt Communautaire-

Il convient d'adopter une nouvelle rédaction de la délibération relative à la subvention aux ZHIC afin de préciser que celle-ci n'est pas assujettie à TVA.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- DECIDE d'attribuer à la SEMILUB 95 000 € au titre de l'aide au foncier sur les ZHIC (dont 20 000 € de bonification au titre de la réalisation de logements BBC)
- DECIDE d'attribuer à la SEMILUB l'aide sur les frais d'études pour les ZHIC (conformément à l'orientation du bureau en date du 16 janvier 2012)

#### - Demande de subvention exceptionnelle

L'association « au cœur de Bouboulou » est une association humanitaire reconnue d'intérêt général dont le siège est sur la commune de Saint Faust.

Le projet que l'association mène, est axé sur le développement économique de Bouboulou au Burkina Faso en organisant l'activité de savonnerie autour d'une coopérative, et sur l'alphabétisation en créant des cours pour les femmes et filles déscolarisées.

Dans ce but et afin d'équilibrer leur budget de 16 000 €, la Région est sollicitée pour 8 000 €, le Conseil général pour 4 000 € et la Communauté de communes pour une subvention de 3 000 €.

Madame Gosset et monsieur Larrieu préféreraient une rencontre préalable avec cette association. Il est indispensable de les connaître et de les alerter sur la part quasi-totale des soutiens publics demandés dans le fonctionnement de cette association.

Le Conseil ne prend finalement pas de décision. Le présent sujet ne donne donc pas lieu à délibération

#### - Subvention Route des Vins de Jurançon

Monsieur Larroze expose que la Route des Vins de Jurançon, qui regroupe 60 vignerons indépendants dont une douzaine sont installés sur le Miey de Béarn a défini un plan d'actions pour les années à venir, afin de se professionnaliser, de valoriser la qualité du vin et de conquérir de nouveaux marchés. A ce titre, sont envisagés : le recrutement d'un directeur, l'engagement dans une action à l'export (vers la Chine, en relation avec la Maison du Sud-Ouest), et la mise en place d'un accompagnement technique pour améliorer la qualité et le suivi des Jurançon secs.

Le coût de ces actions est évalué à 166 400 € pour 2014. Les collectivités territoriales situées dans l'aire de l'appellation, ainsi que le Conseil Général et le Conseil Régional sont sollicités par rapport à ces projets. La Communauté de communes du Miey de Béarn est sollicitée à hauteur de 2000 €.

Monsieur Soudar précise que 12% des terres du Jurançon se trouvent sur le Miey de Béarn.

Madame Pose souhaiterait avoir toutefois un retour en échange de la part des producteurs notamment par leur présence aux marchés de producteurs de Pays ou la route des vins.

Monsieur Larroze et monsieur Soudar répondent que ces producteurs sont effectivement présents aux marchés de pays. Il faut même à chaque fois en limiter le nombre pour équilibrer le type de produits présents.

Après délibération le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 2000€ à l'association « La Route des Vins de Jurançon » en relation avec les projets engagés pour l'année 2014 et dans la mesure où cela constitue une démarche collective

L'accompagnement financier de la CCMB serait lié à l'engagement concomitant des collectivités partenaires.

#### **- Affermissement tranche conditionnelle étude devenir du Miey**

Dans le cadre de l'étude sur le devenir du Miey de Béarn, la commune d'Aussevielle souhaite compléter l'étude initiale sur les scénarios de destination notamment en faisant étudier un scénario de destination vers l'Agglomération.

Conformément au cahier des charges de l'étude, le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

-D'AFFERMIR la tranche conditionnelle pour une prestation supplémentaire du cabinet d'étude KPMG

-De consacrer cette tranche conditionnelle pour la seule prise en compte de la demande d'Aussevielle dans l'immédiat pour un coût de prestation supplémentaire de 3 360 € HT soit 4018,56 € TTC

Avec une abstention (M. LOCATELLI)

#### **- Nouvelles grilles indiciaires et contractuels de droit public**

Une refonte des grilles indiciaires de catégories B et C va avoir lieu à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. Les agents stagiaires et titulaires seront automatiquement reclassés via un arrêté pris par le Président.

Cependant, il n'est pas prévu que cette réforme s'applique de plein droit aux agents contractuels de droit public. Pour maintenir l'équité et veiller à une bonne gestion du personnel, on pourrait cependant envisager de reclasser les contractuels concernés dans les mêmes conditions que les agents stagiaires et titulaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- APPROUVER le principe de reclassement décrit ci-dessus pour les agents contractuels
- AUTORISER Monsieur le Président à signer les avenants nécessaires

#### **- Association Atout loisirs**

Madame Gosset propose une mutualisation des dépenses dans le cadre des activités péri scolaires (animations Franca, ludothèque mobile), via l'association Atout loisirs.

Madame Pose demande si le Conseil général accepterait de prendre en charge le transport périscolaire.

Monsieur Soudar et Mme Borello pensent qu'il faut être prudent sur ce point. Le Conseil général ne s'est pas positionné en ce sens à ce jour.

#### **- Réseau gérontologique**

Monsieur Denax informe les conseillers communautaires qu'une rencontre aura lieu le lendemain au Parlement de Navarre à Pau sur le réseau gérontologique et le projet d'extension du CLIC. Il rappelle qu'un accord a été trouvé avec le Conseil général et que la question de la participation des autres collectivités locales sera abordé. Il demande à ce que plusieurs représentants du Miey puissent être présents.

Messieurs Larrieu, Soudar et Lesterlou seront présents à cette réunion.

